L'Etat belge ne fournit pas une assistance appropriée aux personnes en situation de handicap dans les situations d'urgence, et le BDF n'a jusqu'à présent reçu aucune information lui permettant de conclure que les personnes en situation de handicap sont explicitement prises en compte par les autorités lors de l'élaboration des plans d'urgence. Cela a été une fois de plus évident lors de la crise du covid-19 et des graves inondations qui ont touché de nombreuses personnes en 2021.

Malgré le fait que le Plan fédéral Handicap 2021-2024 prévoit explicitement deux mesures visant spécifiquement à inclure les besoins des personnes en situation de handicap dans les plans d'urgence et dans la communication d'urgence, aucune d'entre elles ne s'est concrétisée jusqu'à présent. En outre, la planification d'urgence devient d'autant plus urgente que les questions climatiques et la mondialisation évoluent rapidement.

Un problème sous-jacent à l'évaluation des besoins des personnes en situation de handicap en Belgique en cas d'urgence, mais surtout un problème qui se pose dans tous les aspects de la politique en matière de handicap, est le manque flagrant de données. La Belgique est un État fédéral composé de trois communautés linguistiques réparties dans trois autres régions différentes, et dans chaque communauté et région, ce sont des administrations différentes qui s'occupent des différents aspects de la vie des personnes en situation de handicap . Chacun a sa propre définition du handicap et s'il existe des données, elles ne sont pas partagées entre les différentes administrations. Ainsi, les décideurs n'ont aucune idée de qui a quels besoins ni même souvent de qui a un handicap. Bien que des mesures à ce sujet soient également prévues dans le plan fédéral en faveur des personnes en situation de handicap , presque rien n'a été fait à ce jour.

Les personnes en situation de handicap ne sont donc pas incluses dans l'élaboration des plans d'urgence, ce qui se reflète également dans l'inaccessibilité des services en cas d'urgence : la communication à ce sujet atteint à peine les personnes en situation de handicap , par exemple les conférences de presse ne sont généralement pas sous-titrées, il n'y a pas d'interprète en langue des signes en suffisance, les applications de traçage et autres ne sont pas accessibles aux PSH, le numéro d'urgence n'est pas suffisamment accessible aux personnes malentendantes, les services d'urgence et les hôpitaux ne sont pas suffisamment accessibles aux personnes en situation de handicap ,...

La Belgique doit prendre des mesures urgentes pour résoudre cette réelle discrimination qui peut coûter des vies. L'Etat doit associer, au travers des conseils d’avis de PSH existants en BE, les personnes en situation de handicap à l'élaboration des plans d'urgence afin qu'elles ne soient pas livrées à elles-mêmes en cas d'urgence effective. Il en va de la sécurité des personnes, et si les personnes sont oubliées dans le processus, les conséquences peuvent être mortelles. L'accessibilité des services d'urgence pour les personnes en situation de handicap rend les services plus accessibles à toute personne.